



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 03

Réunions des : 12 novembre 2019.

Lieux : siège des antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Michel LECONTE

Sont présents : MM Vincent ALVAREZ, Pierre COLETTE, Damien CROCHEMORE, Jean-François DEPARIS, Jacques DOMONT, Samuel DONDAINE, Raphaël GRIEU, Gilles LEFEBVRE, Michel LEFRANCOIS, Michel MONNIER, Arnaud NUNES.

Absent excusé : M. Jean-François VIOLETTE.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

ADOPTION DES PROCES-VERBAL

En l'absence de toute observation, le procès-verbal n° 02, mis en ligne le 6 novembre 2019, est adopté.

§§§§

RAPPELS

Les formulaires utilisés doivent être ceux mis sur le site du District uniquement sous peine d'amende.

Les feuilles de plateaux ne doivent pas être envoyées par mail mais par courrier postal à votre antenne respective.

Les feuilles doivent être remplies correctement, et envoyées dans les 48 heures sous peine d'amende.

En cas d'annulation de plateau le district doit en être averti, soit par retour de la feuille de plateau ou par un mail d'information.

§§§§



HOMOLOGATION DES PLATEAUX

JOURNEE DU 28 SEPTEMBRE 2019

Plateau U9

➤ **Secteur 1**

La commission inflige une amende de 17€ à l'AS ANGERVILLE L'ORCHER pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

Plateaux U7

➤ **Secteur 2**

La commission inflige une amende de 17€ à l'US GODERVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

§§§§

JOURNEE DU 05 OCTOBRE 2019

Plateau U9

➤ **Secteur 1**

La commission inflige une amende de 17€ à l'US SAINT THOMAS LE HAVRE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ au RC HAVRAIS pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 2**

La commission inflige une amende de 17€ au CS ST MARTIN AUX BUNEAUX pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 6**

La commission inflige une amende de 30€ à l'AJC BOSC LE HARD pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

- o - o - o - o -

Plateaux U7

➤ **Secteur 1**

La commission inflige une amende de 17€ à SAFRAN NACELLES pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ à l'US SAINT THOMAS LE HAVRE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

§§§§



JOURNEE DU 12 OCTOBRE 2019

Plateaux U9

➤ **Secteur 2**

La commission inflige une amende de 17€ à l'US DOUDEVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

Plateaux U7

➤ **Secteur 1**

La commission inflige une amende de 17€ au FC SAINT SAUVEUR pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 2**

La commission inflige une amende de 17€ au FC LITTORAL pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

§§§§

JOURNEE DU 19 OCTOBRE 2019

Plateau U11

➤ **Secteur 1-A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 1-B**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de SC FRILEUSE (PORET)

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES DU MONT GAILLARD pour licence manquante (éducateur).
La commission inflige une amende de 5€ au CSS MUNICIPAUX LE HAVRE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 1-C**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 2-A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 2-B**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3-A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.



➤ **Secteur 4 et 6 matin - poule A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau d'OFFRANVILLE:

Forfait déclaré du FC NORD OUEST 2.

La commission inflige une amende de 50€ au FC NORD OUEST (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 4 après-midi - poule B**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* JS SAINT NICOLAS BETHUNE

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de LUNERAY

La commission inflige une amende de 17€ à l'US LUNERAY pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 5 après-midi - poule C**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de RICHEMONT**

La commission inflige une amende de 10€ à l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque date et lieu).

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 6 après-midi - poule D**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* FC LIMESY

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de YERVILLE**

La commission inflige une amende de 10€ à l'ENT MOTTEVILLE CROIXMARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque éducateur).



➤ **Secteur 7, 8 et 9**

Poule A

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

- * FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
- * MONT SAINT AIGNAN FC

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Poule B

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

Absence de l'équipe du GRAND COURONNE FC.

La commission inflige une amende de 75€ au FC GRAND COURONNE pour forfait sur le terrain (annexe Financière du DFSM).

Poule C

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

- * US SAINT JACQUES SUR DARNETAL

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Poule D

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

- * US QUEVILLY ROUEN METROPOLE

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Poule E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Poule F

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

- * ECOLE DE FOOTBALL ELBEUF

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



Plateau de l'AL TOURVILLE LA RIVIERE

Absence de l'équipe de l'O DARNETAL.

La commission inflige une amende de 75€ à l'O DARNETAL pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

Poule G

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- o - o - o -

Plateaux U9

➤ **Secteur 1**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : HARFLEUR, GAINNEVILLE (Saint Laurent), ES DU MONT-GAILLARD, US SAINT THOMAS LE HAVRE

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de MONTIVILLIERS

La commission inflige une amende de 10€ au SC FRILEUSE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence feuille licence).

➤ **Secteur 2**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : OUAINVILLE, CANY.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3**

Le plateau suivant a été annulé pour intempéries : BREaute.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 4**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* FC BELLEVILLE SUR MER

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de ST AUBIN LE CAUF

La commission inflige une amende de 10€ au FC OFFRANVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque éducateur).



➤ **Secteur 5**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* SAINT REMY BOSCOU

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* CMS OISSEL

* PLATEAU QUINCAMPOIX FC

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de l'AS BOUILLE MOULINEAUX

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

-Plateau de FC ROUEN 1899

La commission inflige une amende de 10€ au FC ROUEN 1899 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de liaison).

➤ **Secteur 9**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de MAISON GRIEU VALLON SUISSE

Absence déclarée de l'équipe de l'ASM AMFREVILLE LA MIVOIE.

La commission inflige une amende de 30€ à l'ASM AMFREVILLE LA MIVOIE pour forfait déclaré (annexe financière du DFSM).

- o - o - o -



Plateau U7

➤ **Secteur 1**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : GONFREVILLE, MONT GAILLARD, SAINT THOMAS, FONTAINE.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de ROLLEVILLE

La commission inflige une amende de 10€ au FC ROLLEVILLE pour non-utilisation de la feuille de liaison et de matchs correspondant à la rencontre concernée.

➤ **Secteur 2**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : RAMPONNEAU, SAINT VALERY, FAUVILLE EN CAUX.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5**

Plateau de RICHEMONT

Plateau annulé

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de LONDINIÈRES

Absence sur le terrain de l'AS MESNIÈRES EN BRAY.

La commission inflige une amende de 30€ à AS MESNIÈRES EN BRAY pour forfait (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* US GRAMMONT ROUEN

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 23 novembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



Plateau du CO CLEON

Absence déclarée de l'équipe de SAINT AUBIN FC.

La commission inflige une amende de 20€ à SAINT AUBIN FC pour forfait déclaré (annexe financière du DFSM).

Plateau de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC

Absence de l'équipe du SAINT JULIEN FC.

La commission inflige une amende de 30€ à SAINT JULIEN FC pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ Secteur 9

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

§§§§

JOURNEE DU 26 OCTOBRE 2019

CHALLENGE U11 - 1^{er} tour - Matches du 12 octobre 2019 remis au 26 octobre 2019.

Centre de EU

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Sont qualifiés : EU FC 1 et ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 1.

§§§§

Le Président de la Commission,

Michel LECONTE

Le secrétaire de la commission,

Jean-François DEPARIS